

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Décision n°DP2022_073 DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211.10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objet : Conclusion d'un bail commercial ayant pour objet un bien immeuble sis Rue Alsace Lorraine à Digoin (71160) avec la société LOCAPOSTE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.145-1 et suivants,

Vu la décision du Président n° DP2022_038 en date du 20 juin 2022 portant délivrance d'un congé avec offre de renouvellement à la société LOCAPOSTE,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est propriétaire d'un bien immeuble sis Rue Alsace Lorraine à Digoin (71160),

Considérant que ledit bien fait actuellement l'objet d'un bail commercial conclu avec la société LOCAPOSTE et qui arrive à échéance au 31 décembre 2022,

Considérant la signification d'un congé avec offre de renouvellement pour une nouvelle durée de neuf années et moyennant un loyer annuel de 23 481, 30 € hors taxes et hors charges révisé annuellement selon l'indice ILAT à ladite société le 22 juin 2022,

DÉCIDE

Article 1 : Un bail commercial ayant pour objet le bien immeuble situé Rue Alsace Lorraine à Digoin (71160) est signé avec la société LOCAPOSTE tel qu'il est joint en annexe.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 29 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 071-200071884-20221229-DP2022_073-AU

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais



A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "LE GRAND CHAROLAIS" at the bottom.